

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

MENTION COMPLÉMENTAIRE

SERVICES FINANCIERS

Session 2007

E2 : SERVICES FINANCIERS

CORRIGÉ

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

*L'utilisation de la calculatrice est autorisée
conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.*

M. LUMAS est client dans votre agence. Vous avez pris le temps de découvrir son dossier avant le rendez vous (document 1). Lors de la rencontre, il est accompagné de sa femme, actuellement cliente de la Banque Poitevine. Mme LUMAS vous informe qu'elle trouve les conditions tarifaires pratiquées sur son compte trop élevées. Elle vous présente son dernier extrait de compte (document 2).

À partir de vos connaissances et des documents remis, vous répondez aux questions de M. et Mme LUMAS.

1.1 À l'aide du relevé de compte, expliquez les différences entre un prélèvement et un ordre de virement débiteur. 2 pts

Virement débiteur : règlement émis à l'initiative du client au profit d'un tiers par débit de son compte. 1pt

En cas d'arrêt de l'ordre de virement, une simple demande à la banque suffit. Pas de frais. La date de valeur correspond à la date de l'opération.

Prélèvement : le créancier est à l'origine du règlement par débit du compte du client après avoir obtenu son accord (signature d'une autorisation de prélèvement). 1pt

En cas d'arrêt du prélèvement faire opposition entraîne des frais. La date de valeur ne correspond pas à la date de l'opération.

1.2 Énumérez les trois principales caractéristiques du service Monéo. 1.5 pts

- *Porte-monnaie électronique*
- *Rechargement par carte bancaire, sur des bornes spécifiques à la banque ou des bornes de paiement chez les commerçants*
- *Permet de régler des achats de faible montant sans code confidentiel*
- *Plafond carte limité à 100 €*
- *Peut être intégré à une carte bancaire ou se trouver sur une carte spécifique.*

Satisfaits de vos explications, M. et Mme LUMAS décident de regrouper leurs comptes en un compte unique dans votre établissement.

1.3 Identifiez la nature du compte et précisez l'intitulé que vous proposez à vos clients. 1 pt

Compte joint : M. ou Mme / Mme ou M.

1.4 Déterminez la nature de la responsabilité des co-titulaires d'un compte joint. Expliquez les deux cas de responsabilité pour vos clients. 3 pts

Les co-titulaires d'un compte joint sont responsables solidairement du débit du compte.

Solidarité passive (0.5 pt) : chacun est responsable de ses opérations et de celles de l'autre. (1 pt)

Solidarité active (0.5 pt) : chacun réalise ses propres opérations sous sa propre signature. (1pt)

1.5 Citez deux pièces justificatives indispensables pour procéder à l'ouverture d'un compte. 1 pt

Justificatifs d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour)

Justificatifs de domicile (quittance EDF, de téléphone fixe, de loyer d'un organisme reconnu).

1.6 Donnez le nom du contrat qui va être signé par les parties lors de l'ouverture d'un compte et précisez les trois composantes légales de ce contrat. 2.5 pts

Convention de compte (1pt) :

- *conditions particulières (0.5 pt)*
- *conditions générales (0.5 pt)*
- *conditions tarifaires. (0.5 pt)*

Mme LUMAS envisage de clôturer son compte de dépôt à vue n°00043358A001 actuellement ouvert à la Banque Poitevine.

1.7 À partir de son relevé (document 2), indiquez les démarches que Mme LUMAS doit accomplir avant de clôturer son compte vis-à-vis de la Banque Poitevine et des tiers identifiés sur son relevé. 5 pts

Vis-à-vis de la Banque Poitevine : (2 pts)

- *Restitution des chèquiers et cartes*
- *PEL : transfert ou pas*
- *Annulation de sa convention de compte si elle a des services payants*

Vis-à-vis des tiers : (3 pts)

- *Changement de domiciliation de salaire*
- *Prévoir le règlement du loyer*
- *Changement de domiciliation EDF*
- *Approvisionner le compte pour les opérations en cours*
- *Faire le nécessaire auprès de CRÉDIPLUS.*

Lors de l'entretien, Mme LUMAS décide de clôturer son compte. Aussi, elle vous remet ce jour un chèque de 5 000 € tiré sur la Banque Poitevine à encaisser sur le nouveau compte joint. M. et Mme LUMAS souhaitent disposer des fonds à tout moment. Vous leur proposez un compte sur livret bancaire, au taux de 3,25 % brut, qu'ils acceptent.

2.1 Déterminez la date à partir de laquelle cette somme portera intérêt. 0.5 pt

À partir du 16 avril 2007

2.2 Calculez les intérêts de cette somme jusqu'à la fin de l'année. 1 pt

$$5\,000 \times 3,25\% \times 17/24 = 115,10 \text{ €}$$

2.3 Expliquez le régime fiscal applicable à ces intérêts. 2 pts

2 possibilités :

- 1. PFL (Prélèvement Forfaitaire Libératoire): 16 % + 11 % prélèvements sociaux.*
- 2. IR (impôt sur le revenu) : déclarations sur l'IR + 11 % de prélèvements sociaux.*

2.4 Calculez le montant des intérêts capitalisés au 31/12/07 selon les options fiscales. 2 pts

$$1. \text{ PFL : } 115,1 \times 73\% = 84,02 \text{ €}$$
$$115,1 \times (1 - 27\%)$$

$$2. \text{ IR : } 115,10 \times 89\% = 102,44 \text{ €}$$
$$115,1 \times (1 - 11\%)$$

Vos clients vous demandent un conseil en matière de choix d'option fiscale concernant les revenus de ce livret.

2.5 Choisissez l'option préconisée en la justifiant. 2 pts

$$\text{PFL : } 27\% \text{ (retiré à la source)} \quad (1 \text{ pt})$$
$$\text{IR : } 28,26\% + 11\% = 39,26\%$$

Remarques :

Les intérêts sont intégrés à la déclaration annuelle des revenus

Les prélèvements sociaux sont retirés à la source

Impôt sur le revenu.

Le choix peut donc se porter sur le prélèvement forfaitaire libératoire. (1 pt)

M. et Mme LUMAS vous informent qu'ils vont recevoir une somme d'environ 20 000 € qu'ils souhaitent épargner en vue d'une acquisition immobilière prévue à partir de 2012. Ils ont entendu parler de l'Épargne Logement et vous demandent les grands principes de fonctionnement.

2.6 Présentez les caractéristiques du Plan Épargne Logement en complétant l'annexe 1 (à rendre avec la copie). 4.5 pts

Tableau des caractéristiques du Plan Épargne Logement (P.E.L.)
(9 x 0.5 pt)

Caractéristiques	P.E.L.
Versement minimum initial	225 €
Versement minimum annuel	540 €
Dépôt maximum	61 200 €
Durée minimale	4 ans
Taux hors prime État	2.50 %
Prime État	1 %
Condition d'octroi de prime	<i>Réalisation d'un prêt</i>
Fiscalité	<i>Pas d'impôt sur le revenu Mais prélèvements sociaux 11 %</i>
Montant maximum du prêt	92 000 €

DOSSIER 3 : GESTION DES CRÉDITS

(10 points)

Lors de l'étude du relevé de compte (document 2) de Mme LUMAS, vous avez constaté qu'elle était endettée auprès de la société CRÉDIPLUS. Mme LUMAS vous précise qu'il lui reste 44 mensualités à rembourser pour un capital restant dû de 7 000 euros. Elle n'avait souscrit aucune assurance pour ce crédit. Vous lui proposez de racheter ce crédit en lui soumettant différentes options (document 3).

3.1 Calculez l'économie réalisée par Mme LUMAS, si elle conserve une mensualité sensiblement équivalente. 2.5 pts

Mensualité actuelle chez CRÉDIPLUS : 217.18 €

Nombre d'échéances restantes chez CRÉDIPLUS : 44 mensualités

Montant des échéances dues chez CRÉDIPLUS : $217.18 \times 44 = 9\,555.92$ € (1 pt)

Durée du prêt choisie chez EUROFRANCE : 36 mois

(1.5 pt)

Gain financier : $9\,555.92 - (36 \times 215.34) - 45\,955.92 - 7\,752.24 - 45 = 1\,758.68$ € (1.5 pt)

3.2 Calculez l'économie réalisée par Mme LUMAS, sachant qu'elle peut augmenter sa mensualité de remboursement de 40 euros maximum. 2.5 pts

Mensualité actuelle (Crédipus) : 217.18 € - Augmentation de l'échéance : 40 €

Nouvelle échéance maximum : 257.18 € (0.5 pt)

Option de prêt choisie (Eurofrance) : 254.23 € sur 30 mois.

Total remboursement au bout des 30 mois : $254.23 \times 30 = 7\,626.90$ € (1 pt)

Economie réalisée : $9\,555.92 - 7\,626.90 - 45 = 1\,884.02$ € (1 pt)

3.3 Sélectionnez la proposition financièrement la plus avantageuse parmi les deux précédentes. Justifiez ce choix. 1 pt

L'option 2 : la durée est la plus courte, le coût est le moins élevé, donc l'économie est supérieure

3.4 Nommez les éléments à prendre en compte pour le calcul du taux effectif global correspondant à votre proposition. 1 pt

Les éléments à prendre en compte pour le calcul du TEG sont :

- Le taux du prêt : 6.75 %
- Les frais de dossier : 45 €

3.5 Indiquez si Mme LUMAS devra s'acquitter de pénalités pour remboursement anticipé auprès de CRÉDIPLUS au cas où elle accepterait votre offre. Justifiez votre réponse. 1 pt

Non, Mme LUMAS ne paiera pas de pénalité car il s'agit d'un prêt à la consommation.

M. et Mme LUMAS s'inquiètent de ne pouvoir rembourser leur crédit s'ils ont par exemple une perte brutale de revenus, due à un arrêt de travail.

3.6 Déterminez le produit que vous pouvez leur proposer dans le cadre du rachat de leur crédit afin qu'ils se sentent plus en sécurité. Justifiez votre réponse. 2 pts

Il faut souscrire une assurance décès, invalidité et chômage.

Cette protection peut couvrir les co-emprunteurs sur leurs 2 têtes à 100 %, soit 50 % sur chaque tête, soit au prorata de leurs revenus.

M. LUMAS s'est blessé récemment chez lui. Il s'interroge sur les conséquences financières que pourrait engendrer, pour lui et ses proches, un accident plus grave ou un décès.

Vous avez à votre disposition un extrait de contrat proposé par votre banque (document 4).

4.1 Précisez le type de contrat auquel M. LUMAS peut souscrire et qui semble le plus adapté à ses attentes. 1 pt

La Garantie des Accidents de la Vie (GAV).

4.2 Recensez les personnes qui peuvent être assurées dans la famille LUMAS. 1.5 pts

Souscripteur : M. LUMAS

Son conjoint : Mme LUMAS

Les enfants : Nathan et Mathilde.

4.3 Rappelez les différentes garanties proposées par ce contrat. 1.5 pts

Les accidents médicaux

Les accidents dus à des attentats ou à des infractions

Les autres accidents de la vie privée

4.4 Retrouvez quatre événements exclus de ce contrat. 2 pts

Les accidents survenant pendant l'exercice d'activité professionnelle,

Les dommages résultant d'un accident de la circulation dans lequel est impliqué un véhicule terrestre,

Les dommages provenant de la guerre civile ou étrangère,

Les accidents causés par tout combustible nucléaire,

Les accidents provoqués intentionnellement,

Le paiement de l'indemnité au bénéficiaire qui provoque intentionnellement l'accident,

Les dommages résultant de la participation à un crime, à un délit ou à une rixe

Les dommages résultant des recherches bio-médicales.

M. LUMAS est intéressé par ce contrat. Il souhaite en savoir un peu plus sur les deux formules proposées (document 5). Il prend comme exemple la perte d'un œil.

4.5 Proposez-lui la formule adaptée. Justifiez votre choix. 1 pt

Formule 5.

Cette formule couvre la perte de l'œil et prend en compte une incapacité à partir de 5 %.

4.6 Calculez la cotisation annuelle pour la famille LUMAS. 1 pt

GAV famille = 18,07 x 12 = 216,84 €

4.7 Dans le cadre de la protection sociale obligatoire, indiquez le régime qui couvre M. LUMAS. 0.5 pt

Régime général de la sécurité sociale.

4.8 Afin d'aider M. LUMAS à mieux les comprendre, définissez les termes suivants : 1.5 pts

- *souscripteur : personne qui signe le contrat et qui paie les primes*
- *assuré : celui sur lequel porte le risque*
- *bénéficiaire : celui ou ceux qui perçoivent l'indemnité, si le risque se réalise.*

DOSSIER 5 : GESTION DE L'ÉPARGNE BOURSIÈRE

(12 points)

M. LUMAS qui détient quelques titres en portefeuille dans votre établissement avoue une grande confusion dans les mécanismes boursiers et vous demande des éclaircissements.

5.1 Complétez, sur l'annexe 2 à rendre avec votre copie, le tableau comparatif des caractéristiques des actions et des obligations. 5 pts

Tableau comparatif

Caractéristiques	Actions	Obligations
Qualité du porteur	associé	créancier
Risque pour le porteur	Oui 100 % du capital	non ou faible
Nature du revenu	dividende	intérêts
Garantie du revenu	non	oui
Prélèvements fiscaux et sociaux	Oui (ou 27 %)	Oui (ou 27 %)

5.2 Énumérez quatre informations qui doivent obligatoirement figurer sur un ordre de bourse. 2 pts

- nom de la valeur
- nombre de titres
- sens de l'ordre
- type d'ordre
- code valeur
- validité de l'ordre.

5.3 Précisez la différence, pour le client, entre un ordre d'achat au SRD (Service de Règlement Différé) et un ordre d'achat au comptant. 1 pt

Dans le système du service de règlement différé, le compte client sera débité à la date de liquidation de la fin du mois boursier.

Au comptant, il sera débité dès l'exécution de l'ordre.

5.4 Rappelez les précautions que doit prendre la banque avant d'enregistrer un ordre d'achat au comptant. 1 pt

- s'assurer de la provision nécessaire sur le compte (découvert compris).
- disposer de la signature du client.

(accepter : confirmation écrite, signature électronique)

5.5 Mentionnez les frais occasionnés par la gestion d'un compte titres. 1 pt

- courtage/commissions
- droits de garde

5.6 Désignez les autres produits que vous pourriez conseiller à M. LUMAS s'il ne souhaite pas gérer lui-même son portefeuille d'actions et d'obligations. 2 pts

En OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) : (1 pt)

- FCP (fonds commun de placement) (0.5 pt)
- SICAV (société d'investissement à capital variable) (0.5 pt)